



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019**

1ère session ordinaire de 2019

**28 à 29 di Marzu**

28 et 29 mars

**2019/O1/025**

## Question déposée par Jean-Charles Orsucci au nom du groupe Andà Per Dumane

Objet : *Autorisation d'occupation temporaire et activité économique du littoral*

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Ma question portera sur les activités littorales soumises à la délivrance d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime. Comme vous le savez, ce sujet « brûlant » demeure d'actualité depuis bientôt trente ans et refait surface à chaque saison estivale.

Madame la Préfète a remis de l'ordre dans ses services concernant le délai de réponse relatif aux demandes d'AOT et a accordé un moratoire afin de laisser le temps aux communes de prendre la concession de leurs plages. Même si nous accueillons ces mesures favorablement, nous devons d'ores et déjà anticiper les difficultés que nous rencontrerons inévitablement en 2020 si l'ensemble des acteurs ne parlent pas d'une seule et même voix.

La délivrance des AOT est notamment conditionnée depuis quatre ans par le PADDUC, que votre majorité et la plupart des élus de notre groupe avons voté. C'est un bon document dont la Corse avait besoin depuis longtemps mais qui demeure néanmoins perfectible car force est de constater qu'aujourd'hui, l'Etat et l'Exécutif de Corse l'appliquent en faisant fi de son volet développement.

Son Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) ainsi que son Schéma d'Orientation pour le Développement Touristique (SODT) préconisent le maintien des activités existantes en conciliant activité économique indispensable pour le tissu insulaire et préservation de l'environnement. A contrario et à travers son volet protection, celui-ci interdit l'implantation d'établissements de bord de mer sur les plages naturelles fréquentées situées en ERC, une interprétation confirmée par un document en date du 15 mai 2017 « le PADDUC et ses implications dans les documents d'urbanisme » (page 31) que les services de l'AUE ont co-signé avec ceux de la Préfecture.

Ceci permet d'ailleurs à Madame la Préfète de refuser des demandes d'AOT, y compris pour cette année qui se voulait transitoire, ce qui ne manque pas de nous surprendre.

Monsieur le Président, personne ici ne veut brader le littoral insulaire et saccager notre environnement. Mais il est temps de sortir par le haut d'une situation d'insécurité juridique et d'hypocrisie qui n'a que trop duré.

Êtes-vous prêts à réviser partiellement le PADDUC afin que chacun puisse en avoir une lecture conforme à ce qui est défendu depuis toujours au sein du SMVM et du SODT ?

Êtes-vous pour le maintien des AOT existantes qui ne rassemblent pas uniquement des restaurants de plages mais bien des activités nautiques contribuant à faire découvrir notre patrimoine environnemental inestimable ?

Serez-vous aux côtés des Maires qui s'engageront dans la concession des plages afin qu'ils puissent en toute liberté organiser leur littoral ?

Les professionnels ont compris qu'une minorité d'acteurs toujours plus gourmands en DPM ont fait du mal à la profession et sont prêts à se ranger du côté de la loi. Ceux de l'Extrême-Sud se sont réunis dernièrement à Porto-Vecchio et ont reçu à travers une large mobilisation le soutien de la population locale, comprenant acteurs économiques et élus dont certains issus de la majorité et de l'Exécutif.

Mais l'ensemble des familles insulaires exploitant le DPM depuis de nombreuses années ne peuvent être les victimes collatérales de rapports tendus entre la majorité territoriale et la représentante de l'Etat en Corse car cette situation les conduira à mettre la clé sous la porte.

Nous avons l'occasion de réunir tous les acteurs afin de définir une doctrine ensemble. Il est temps que ce soit fait en bonne intelligence, loin des postures et des faux-semblants.

Je vous remercie,